

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du lundi 22 janvier 2018 à 18 heures 00

**Présents:** MM. Jean-Claude KEFF, Alain MIQUEL, , Jean-Pierre DOUMENS, Bernard GAYA, Daniel LARDEAU

Mmes Véronique CAMILLERIE, Stéphanie BARATA, Danièle PAPY

**Excusés :** Corinne COURATIER, Maurice CHAUVEAU, René RAUZY

**ORDRE du JOUR**

**Délibération concernant la demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

En prévision des travaux qui pourraient être réalisés cette année, à savoir: reconstruction d'un mur de soutènement, goudronnage de la cour d'accueil de la mairie, d'une partie de la route des vignes, de la route des Côtes desservant les habitations n° 15 et 17, la construction d'un WC public et l'installation d'une citerne souple de réserve incendie, il a été pris une délibération détaillant le plan de financement. La subvention s'élèverait à 26 064 € et la participation de la commune à 60 817 € pour un total de 86881 €. Délibération prise à l'unanimité.

**Modifications des Statuts du Syndicat Départemental d'Electrification 09**

Suite à diverses modifications il a été nécessaire de prendre une délibération actant le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion des 17 communautés de communes, la distribution de chaleur et de froid, la modification de l'art. 10 qui traite des cotisations syndicales. Délibération prise à l'unanimité.

**Taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

L'Etat a transféré aux Communautés de Communes la compétence GEMAPI sans en prévoir le budget qui va avec. De ce fait il doit être institué une taxe qui sera payée par chaque habitant en même temps que les autres taxes locales. D'après les services fiscaux, elle ne pourra pas dépasser 40 € par habitant. Chaque syndicat de rivières fera connaître ses besoins et ces services calculeront le montant de la taxe qui variera chaque année en fonction des investissements nécessaires. Elle a été instituée sur la Communauté de Communes de la Haute Ariège le 18 janvier 2018 lors de la réunion du Conseil Communautaire.

**Travaux divers**

L'ONF a présenté un devis pour le curage des collecteurs transversaux sur la piste sylvopastorale de VERDUN. Le Conseil a donné son accord.

Un devis concernant la réparation des vitraux endommagés et le remplacement du vitrail manquant a été établi par la société RIVIERE de ST Jean de VERGES pour un montant de 12240 ttc. Après accord du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) et de la direction Régionale de l'Action Culturelle sur le montant des subventions, une opération de mécénat pourra être envisagée.

Des travaux d'aménagement sur le plateau de BEILLE sont prévus sur une période de 4 à 6 ans pour un montant d'environ 10 millions 770 000 €, ils seront subventionnés jusqu'à 50 % par divers organismes.

Une réflexion est ouverte sur l'opportunité de reconduire la distribution des livres aux enfants de la commune vu le désintérêt de certains parents pour ce geste de la municipalité.

Compte tenu de la mauvaise résistance aux intempéries des encadrements des poubelles, il est envisagé de changer le matériau à utiliser.